

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DASCO 20 Convention entre la Ville de Paris et l'Académie de Paris relative au Plan Paris Lecture.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature d'une convention relative au plan Paris Lecture ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Académie de Paris une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.